



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 23 AVRIL 2026 A 20H00
A L'AUBERGE COMMUNALE LA PINTE, ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 133 citoyennes et citoyens, dont trois personnes sans droit de vote
Excusés : M. le Député Nicolas Galley
Mmes et MM. Claudio Berta, Jacqueline Demierre, Roland Emery, Pascal Hertling
Jean-Marc Kuhn, Aline Perriard, Jacques Perriard, Dominique Sprumont
Scrutateurs : MM. Claude Grand et Felice Monaco

M. Dominique Zamofing, Posieux : Le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à l'assemblée des comptes 2025. C'est un plaisir de vous retrouver et pouvoir délibérer sur les sujets communaux. Il s'agit de la dernière assemblée de la législature 2021-2026, qui fera place à la législature 2026-2031, avec des anciens et nouveaux conseillers communaux fraîchement élus et très motivés pour relever les défis qui s'annoncent. Il est temps de faire le bilan de cette législature qui a été passionnante mais également très prenante. Nous terminons cette période avec le sentiment du devoir accompli et espérons que nous avons été à la hauteur de la tâche que vous nous avez confiée il y a 5 ans. L'entente du Conseil communal a été excellente, les projets présentés ont été réalisés et notre commune a maintenu son slogan « Hauterive, une commune où il fait bon vivre ».

Seule ombre au tableau de la législature : la photo officielle du Conseil communal n'a jamais pu être réalisée. Mauvais temps, absence de dernière minute, vache qui vèle, grippe, impossible de réaliser cette satanée photo. Elle est fixée pour la fin de cette assemblée. Je me demande encore ce qui pourrait nous arriver pour qu'elle ne soit pas réalisée ce soir. Peut-être une non-validation de votre part des comptes 2025, un vice de forme dans la convocation ou encore une défaillance soudaine de l'un de nous. On verra bien, mais cette fois j'y crois.

Au programme de cette assemblée, une modification mineure du Règlement sur l'Accueil extrascolaire, l'adhésion à la région culturelle de la Sarine, l'approbation des comptes de résultats et comptes d'investissements 2025, trois demandes de crédits, les informations du Conseil communal et naturellement, la parole sera donnée aux citoyens dans les divers.

L'assemblée communale sera suivie de la traditionnelle verrée accompagnée de quelques morceaux de pizza confectionnés par notre tenancier communal Serafim.

Je salue particulièrement les présences suivantes :

- le Président de paroisse Monsieur Maurice Seydoux,
- MM. Nicolas Corpataux et Jean Denis Chavaillaz, anciens syndics,
- Mmes Natacha Roos et Delphine Aeschlimann-Disler, nouvelles conseillères communales élues
- le représentant de l'abbaye d'Hauterive (Frère Claude).

C'est Mme Chantal Duennenberger, Secrétaire communale, qui tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément la tenue de nos débats.

L'assemblée communale a été convoquée

- ➔ par publication dans la feuille officielle
- ➔ par affichage aux piliers publics
- ➔ par publication sur notre site Internet
- ➔ par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 13 avril 2026.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous demande de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant par mains levées : 3 personnes
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro, que vous tendra notre apprenti Leandro. Je vous demande de vous annoncer par votre nom et prénom.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs : M. Claude Grand (68) et M. Felice Monaco (65), soit un total de 133 personnes présentes, dont 130 citoyens avec droit de vote ce soir. Je remercie les scrutateurs d'avoir accepté d'officier à ce poste.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2025**
2. **Règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire (AES)**
(art. 10 al. 1 – prix maximum des repas par jour – CHF 16.00)
Rapport de la Commission financière
3. **Arcia Région culturelle : acceptation des statuts**
Rapport de la Commission financière
4. **Comptes de résultats 2025 et commentaires**
Rapport de la Commission financière
5. **Comptes des investissements 2025**
6. **Crédit d'investissement pour l'arrêt de bus Vany direction Bulle**
Rapport de la Commission financière
7. **Crédit d'investissement pour la mise aux normes relatives à la sécurité incendie des salles communales**
Rapport de la Commission financière
8. **Crédit d'investissement mise en séparatif Impasse du Sapex – Secteur Nord-Est**
Rapport de la Commission financière
9. **Informations communales**
10. **Divers**

Y a-t-il des questions concernant l'ordre du jour proposé ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Au vote à mains levées, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2025

M. Dominique Zamofing : Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué dans tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site Internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ?

Au vote à mains levées, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Nous remercions Mme Chantal Duennenberger pour sa parfaite rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire (AES)

(art.10 al. 1 – prix maximum des repas par jour – CHF 16.00)

Je cède la parole à Monsieur Hicham Frossard qui va vous présenter cet objet.

M. Hicham Frossard, Ecuwillens : Bonsoir, ce point concerne une modification mineure du règlement de l'AES qui a été accepté par l'Assemblée l'année passée. Concernant l'article 10, le Service de l'enfance et de la jeunesse nous a demandé de fixer un montant maximum dans ce règlement afin de pouvoir, sans passer systématiquement devant l'Assemblée, augmenter le prix des repas en cas de nécessité. C'est pour cela que l'on vous propose d'ajouter cette notion de CHF 16.00 au maximum. Aujourd'hui, nous sommes à CHF 11.00. Cela laisse une marge de manœuvre si les prix devaient augmenter dans le futur.

M. Dominique Zamofing : Merci, je donne la parole au président de la Commission financière.

M. Serge Despont, Posieux : Assemblée communale du 23 avril 2026, rapport de la Commission financière. Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 23 mars 2026 le Conseil communal, puis a tenu une séance interne en date du 13 avril 2026. La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base.

Point 2 de l'ordre du jour : Règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire

La Commission financière préavise favorablement l'adaptation de CHF 10.85 à 16 francs au maximum par jour du prix des repas, selon l'article 10 alinéa 1 dudit règlement.

M. Dominique Zamofing : Merci Monsieur Despont, j'ouvre la discussion.

Mme Anne Seydoux, Ecuwillens : Je trouve que CHF 16.00 maximum pour un repas pour des enfants, c'est hors de prix. Pour des parents surtout. L'Accueil extrascolaire est déjà très cher, mais un repas CHF 16.00 par jour c'est exagéré.

M. Dominique Zamofing : Les CHF 16.00 par jour sont un maximum dans le but de permettre au Conseil communal d'augmenter jusqu'à CHF 16.00 le prix par jour pour les repas. Je précise qu'il n'y a pas que le repas mais également les goûters et tout ce qui va avec.

M. Hicham Frossard : Il s'agit des 3 repas pour un enfant qui est placé toute la journée. C'est un prix coûtant, soit le prix qui nous est facturé par repas par notre fournisseur.

Mme Anne Seydoux : Vous ne les facturez quand même pas CHF 10.85 pour des petits pour des enfants de 4 ans ?

M. Hicham Frossard : Non c'est un maximum. Actuellement c'est CHF 10.85 pour toute la journée.

Mme Anne Seydoux : Mais même pour les petits de 4 ans ? Ils ne mangent pas la même chose que ceux qui en ont 12.

M. Hicham Frossard : Ce sont les mêmes repas. Les petits de 4 ans ne viennent pas à l'AES mais vont à la crèche. On a vraiment que les enfants qui sont scolarisés.

Mme Anne Seydoux : Les enfants de 4 ans peuvent commencer l'école enfantine.

M. Hicham Frossard : Exact mais sauf erreur ils ne viennent pas à l'AES. Dès que l'enfant est à l'AES, il est facturé au même titre que les autres.

Mme Anne Seydoux : C'est personnel mais heureusement qu'il y a les grands-parents qui peuvent garder les enfants parce qu'à des prix pareils, je ne sais pas qui peut encore se permettre de payer, merci.

M. Dominique Zamofing : Cela est un autre débat. Actuellement aucune marge n'est prise sur ces repas. Ce n'est pas forcément à la commune de payer la différence des repas pour des enfants qui seraient placés à l'Accueil extrascolaire ou bien qui seraient par exemple chez les grands-parents pour un repas. Ce prix-là est de CHF 10.85 actuellement. C'est le prix qui nous est facturé actuellement. Et il n'y a pas que le repas mais aussi les goûters et nous n'effectuons aucun bénéfice là-dessus. C'est un autre débat de savoir s'il y a lieu de subventionner les repas. Il y a les subventions pour le taux horaire avec une grille qui est mentionnée. Mais actuellement, la question de ce soir est : est-ce que vous acceptez un prix plafond à CHF 16.00 concernant ces repas.

M. Dominique Zamofing : Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres questions ? Cela n'a pas l'air d'être le cas, nous pouvons passer au vote.

Au vote à mains levées, la modification du Règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire (AES) art. 10 al. 1 est acceptée par mains levées à la majorité, avec 2 avis contraires et 3 abstentions. Cet objet est ainsi accepté à la majorité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Arcia Région culturelle : acceptation des statuts

Je cède la parole à Monsieur Bernard Thalmann pour vous présenter cet objet.

Bernard Thalmann : Bonsoir Mesdames et Messieurs, les exécutifs ont été consultés pour accepter les statuts d'Arcia Région culturelle. C'est maintenant aux législatifs, donc à l'Assemblée communale, de les approuver. Il ne s'agit pas de modifier un article ou l'autre, mais d'accepter ces statuts dans leur intégralité. Dans le cas contraire l'objet sera refusé. Nous avons opté pour une participation à Arcia à raison de CHF 5.00 par habitant ce qui représente un coût pour la commune de quelques CHF 15'000.00, voire un peu moins. Ces CHF 5.00 servent à favoriser la culture régionale ou les objets régionaux. Nous n'avons pas voulu entrer en ligne de compte pour les autres modules, car nous nous sommes rendu compte que CHF 30.00 + CHF 25.00 + CHF 10.00 + CHF 5.00, ce qui ferait CHF 70.00 par habitant représenterait pour la commune une charge d'environ CHF 200'000.00.

M. Dominique Zamofing : Merci, je redonne la parole au Président de la Commission financière.

Point 3 de l'ordre du jour : Arcia Région culturelle : acceptation des statuts

M. Serge Despont : Cette association de communes a pour but notamment de soutenir des objectifs culturels et artistiques régionaux.

L'Association pourra contracter des emprunts. La limite d'endettement est fixée à CHF 1'000'000.00 pour le compte de trésorerie et à CHF 5'000'000.00 pour les investissements.

La contribution demandée à notre commune est de CHF 5.00 par habitant.

Nous relevons que nous participons déjà à un Fonds régional avec la Commune de Gibloux à raison de CHF 5.00 par habitant.

La Commune peut sortir de l'Association pour la fin d'une législature moyennant un préavis de deux ans.

La Commission financière préavise favorablement l'acceptation de ces statuts.

M. Dominique Zamofing : Merci. Avant d'ouvrir la discussion, j'aimerais préciser que la création d'Arcia est dû à la disparition de l'Agglo Il faut que quelqu'un reprenne les prestations qu'elle effectuait auparavant. La Préfecture de la Sarine nous a réunis via l'ARS et même si au départ ce n'était pas forcément à l'ARS de s'occuper du sujet de la culture c'est elle qui a pris son bâton de pèlerin pour aller trouver les communes afin de les regrouper dans cette association. Il faut savoir qu'il y a 70 associations culturelles qui dépendaient de l'Agglo et qui dépendront dès lors de cette association Arcia. Donc oui, comme l'a dit M. Thalmann, nous donnons déjà CHF 5.00 au Gibloux et nous allons donner CHF 5.00 supplémentaires à Arcia si vous acceptez les statuts à cette nouvelle association. Nous avons choisi l'option minimale, même si peut-être que sur les CHF 15'000.00 que nous allons injecter nous n'aurons peut-être pas forcément un retour sur investissement. Un soutien à la culture est nécessaire même si nous avons parfois l'impression que l'on n'en profite pas. Nous allons quand même en ville de Fribourg dans la région, dans les théâtres, les fêtes, ou les manifestations. C'est notre devoir en tant que citoyen et aux communes qui n'étaient pas dans l'Agglo de soutenir ce genre d'association. J'ouvre la discussion. Pas de questions, nous allons passer au vote.

Au vote à mains levées, l'adhésion de la commune à la nouvelle association de communes Arcia est acceptée à l'unanimité moins 4 abstentions. Nous vous remercions et transmettons ce résultat à Mme la Préfète qui s'en réjouira.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes de résultats 2025 et commentaires

Avant de passer en revue les chapitres principaux des comptes de fonctionnement 2025, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires qui ont été relevés dans le bulletin communal. Les comptes 2025 sont positifs. Le bénéfice de CHF 441'000.00 ira consolider les fonds propres de la commune. Il faut mentionner que CHF 409'900.00 ont été prélevés sur la réserve de réévaluation conformément au plan comptable MCH2. On peut presque parler de comptes équilibrés.

Par rapport au budget, il y a eu des rentrées supplémentaires et bienvenues de CHF 230'000.00 environ et des charges qui ont pu être maîtrisées. Elles sont inférieures de quelque CHF 170'000.00.

Si nous comparons les comptes 2024 et 2025, il y a presque CHF 500'000.00 de moins de bénéfice. A ce rythme, des comptes bénéficiaires ne seront plus qu'un lointain souvenir. Mais restons positifs. Espérons que ces prochaines années, les charges des engagements hors bilan, engendrées par les constructions du CO de Givisiez et les constructions ou agrandissements des homes, pourront être absorbées par le ménage communal.

En 5 ans, le budget de la commune a augmenté de 1,5 mio, ce qui représente environ 5% d'augmentation.

Depuis l'introduction de MCH2, il y a trois ans, des nouveau indicateurs financiers sont analysés. Ils peuvent être considérés comme bons si ce n'est l'endettement net par habitant qui est un peu plus élevé que la moyenne.

	2025	2024	2023
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET (< 100% bon)	89,30%	84,91%	87,86%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (> 100% haute conjoncture)	214%	151%	135%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS (0% - 4% bon)	0%	0%	1%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS (100% - 150% moyen)	144%	145%	147%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (< 10% effort d'investissement faible)	7%	10%	8%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE (5% - 15% charge acceptable)	6%	5%	5%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS (2'501.00 - 5'000.00 endettement important)	2680,95	2630,45	2564,45
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT (< 10% mauvais)	8%	13%	9%

Si l'on prend le premier indicateur financier :

Endettement net : Il renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette.

En dessous de 100%, c'est considéré comme bon, nous atteignons **89,3%** et si l'on regarde les années antérieures, nous avons légèrement augmenté ce taux.

Le degré d'autofinancement : Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité peut financer par ses propres moyens.

Idéalement supérieur à 100% en haute conjoncture, cet indicateur s'élève à **214% ce qui nous laisse de la marge** pour ce secteur-là.

Part du service de la dette : Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissement). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. Les 5% sont considérés comme charge acceptable. Nous sommes très bons avec à un taux à **0%**.

Dette brute par rapport aux revenus : Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus précisément sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. Un taux de **144%** correspond à la moyenne des autres communes.

Proportion des investissements : Nous sommes à **7%** en 2025.

Dette nette par habitants : Cet indicateur renseigne sur l'endettement par habitant. Nous sommes juste dans la catégorie endettement important. Cet endettement est à mettre en rapport avec les équipements réalisés par la commune. Si nous sommes fortement endettés et qu'il y a peu d'équipements il y a un souci. Dans notre cas, nous sommes relativement bien équipés avec une dette de CHF **2'680.00** par habitant, ce qui est supportable encore actuellement.

Taux d'autofinancement : Renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Nous sommes dans la catégorie moyenne avec **8%**.

Tous ces indicateurs donnent une image de l'état des finances et des capacités financières de notre commune.

Revenons aux comptes 2025. Les dépenses ont pu être maîtrisées dans leur ensemble. Tous les dépassements supérieurs à CHF 10'000.00 ont été commentés dans la présentation des comptes communaux.

Le chapitre sur les déchets ne couvre pas le taux minimal de couverture recommandé de 70%, il est à 69,1% et ce malgré l'adaptation de la taxe. La charge d'amortissement et les intérêts de la dette liés au bâtiment édilitaire pèsent sur ce chapitre. Les résidus de peinture ne sont plus acceptés à la déchetterie actuellement car cela représentait un coût élevé par le passé. Cela va peut-être soulager un petit peu ce chapitre pour les comptes 2026.

Les chapitres de l'eau potable et de protection des eaux sont couverts à 100%.

Le bénéfice du compte de résultat à savoir CHF 441'684.29 est versé au bilan, ce qui augmente le capital propre de la commune à quelque CHF 12'794'000.-.

Venons-en maintenant au détail. Les comptes 2025 ont été publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin d'information no 1/2026. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble mais les parcourir dicastère par dicastère de manière à ce que vous puissiez le cas échéant poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration générale

Pas de question.

1. Ordre et sécurité publics, défense

Pas de question.

2. Formation

Pas de question.

3. Culture, sports et loisirs

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Prévoyance sociale

Pas de question.

6. Trafic et télécommunications, circulation routière

Pas de question.

7. Protection de l'environnement et aménagement

Pas de question.

8. Economie publique

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

La parole est au président de la commission financière.

Point 4 de l'ordre du jour : Comptes de résultats 2025 et commentaires

M. Serge Despont : Les commentaires des positions des comptes et les informations concernant les principales variations constatées nous ont été donnés.

L'exercice 2025 présente un excédent de revenus de CHF 441'684.29.00 comparé à un budget bénéficiaire de CHF 33'000.00.

Celui-ci provient de produits supplémentaires de CHF 235'000.00 et de charges inférieures de CHF 173'000.00 par rapport au budget.

L'excédent de revenus comprend un prélèvement de CHF 409'000.00 sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

Au niveau du Bilan, le capital propre s'élève au 31 décembre 2025 à CHF 12'794'000.00.

Les liquidités s'élèvent à CHF 3'083'000.00 au 31.12.2025 contre CHF 3'792'000.00 au 01.01.2025, soit une diminution de CHF 709'000.00.

Les emprunts (BCF, Banque Raiffeisen et Postfinance) passent de CHF 10'029'000.00 à CHF 9'379'000.00, soit une diminution de CHF 650'000.00.

Comme mentionné dans le rapport de l'année précédente, nous relevons que la Fiduciaire recommande toujours la mise en place d'un système de contrôle interne.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUTRUST REVISION SA, la Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de résultats soldant par un excédent comptable de CHF 441'684.29.

M. Dominique Zamofing : Merci pour votre rapport, j'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, nous allons passer au vote.

Au vote à mains levées, les comptes de résultats 2025 bouclant avec un bénéfice de CHF 441'684.29 sont acceptés à l'unanimité.

Les comptes de fonctionnement 2025 sont approuvés et vous en remercions. Je saisis cette occasion pour remercier Madame Corinne Terreaux et Monsieur Patrick Andrey de leur précieux et excellent travail pour la gestion des comptes communaux.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes des investissements 2025

Le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans le bulletin d'information communal. Malheureusement, pour ceux qui ont été attentifs, il y a une erreur dans celui-ci. Il manque en effet deux tableaux et nous n'avons pas les mêmes chiffres que ceux publiés par rapport. Nous nous en excusons et pouvons les passer en revue.

Dans un premier temps, il s'agit d'approuver, d'une part, les différents investissements qui ont été effectués durant l'année 2025 et d'autre part de boucler 11 investissements terminés définitivement durant l'exercice 2025 et antérieur avec leurs crédits y relatif.

Le compte des investissements 2025 se présente de la manière suivante :

Des charges pour un montant de total de **CHF 1'177'000.00** et des produits qui s'élèvent à **CHF 295'000.00**.

Comme il y a une petite erreur dans le bulletin communal (il manque deux pages), je les projette à l'écran.

Permettez-moi, comme il y en a beaucoup, d'énumérer que les principaux à savoir :

- La réfection du terrain de basket et de foot à l'école pour CHF 48'468,45
- Les deux prêts accordés aux médecins pour CHF 157'464.00
- L'achat d'eau au CEFREN pour 200 litres/min pour CHF 268'000.00
- La mise en séparatif du quartier de Vy de Villard pour CHF 125'930.00

Je redonne la parole au Président de la commission financière

Point 5 de l'ordre du jour : Comptes des investissements 2025

M. Serge Despont : Les comptes présentent des charges de CHF 1'177'000.00 et des produits de CHF 295'000.00, soit des investissements nets de CHF 896'000.00.

Les principaux postes d'investissements sont :

La réfection du terrain de basket + foot, la place de jeu à l'école, la rénovation de la passerelle au chemin de Neyruz, les deux prêts aux 2 médecins établis dans le nouveau cabinet médical et la mise en séparatif EU-EC, Vy de Villard – la Pala.

Nous relevons par ailleurs que le solde des crédits d'investissements ouverts au 31.12.2025 s'élève à plus de CHF 1'600'000.00 et occasionnera d'importantes sorties de liquidités, si l'ensemble de ces investissements venait à être réalisé.

La Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes d'investissements tels que présentés.

M. Dominique Zamofing : Merci.

Y-a-t-il encore des questions au sujet du compte des investissements 2025 ? Cela ne semble pas être le cas, je vais le soumettre au vote.

Au vote à mains levées, le compte des investissements 2025 bouclant avec un excédent de charges de CHF 896'062.00 est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal souhaite boucler 11 crédits qui concernent des investissements terminés.

Nous allons les voter en bloc, à moins qu'il y ait une demande de votre part de voter ces investissements séparément ? Ce n'est pas le cas. Ces 11 investissements sont les suivants (Oui dans la colonne « Travaux terminés ») :

SITUATION DES INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2025

no	projet	Objet	Crédits votés par l'assemblée communale	Subventions votées par l'assemblée, ou particip. de tiers	Crédits utilisés	Crédits disponibles / Crédits non utilisés	Dépassement de crédit	1 cantonale 2 fédérale 3 particip. tiers	Travaux 1 = en cours 2 = en suspens 3 = attente subv.	Travaux terminés
0220 5200 00	1	Infrastructure réseaux, applications métiers, serveur	2023 190'000.-		168'536.35	21'463.65				oui
0220 5200 60	5	Application métier Greensite solution SIG Cloud	2024 40'000.-		38'148.55	1'851.45				oui
0290 5040 00	23	Remplacement 2 garages Rte Posieux 4 + démol local feu	2021 85'000.-		54'819.45	30'180.55			1	
1610 5290 00	24	Crédit d'étude assainissement des buttes de tir	2022 60'000.-		7'504.65	52'495.35			1	
2170 5000 01	3	Réfection terrain basket + foot place de jeu à l'école	2024 140'000.-		136'228.30	3'771.70				oui
2170 5040 20	11	Rénovation des façades de l'école primaire, rte Ecole 14	2023 140'000.-		132'846.95	7'153.05			1	
2170 5090 00	30	Crédit d'étude rénovation de l'immeuble Rte Ecole 15	2024 30'000.-		34'810.00		-4'810.00		1	
3420 5010 00	26	Rénovation passerelle Neyruz-Ecuwillens	2023 100'000.-		104'512.70		-4'512.70		1	
3420 5090 00	7	Crédit d'étude faisabilité place centre du village	2022 40'000.-		36'941.60	3'058.40			1	
3420 5090 01	7	Etude aménagement place jeu centre village EC, 2ème phase	2024 60'000.-		37'429.55	22'570.45			1	
4900 5450 00		Cabinet médical "1", prêt selon contrat	2022 150'000.-		142'762.58	7'237.42				oui
4900 5450 01		Cabinet médical "2", prêt selon contrat	2022 150'000.-		150'262.58	-262.58				oui
6150 5030 00	31	Création d'un trottoir - Rte de Magnedens	2025 600'000.-		23'795.70	576'204.30			1	
7101 5060 00	8	Remplacement compteurs d'eau pour lecture à distance	2022 250'000.-		235'290.75	14'709.25			1	
7101 5290 00	34	CEFREN achat eau 200l/min	2025 268'000.-		268'000.00	0.00				oui
7201 5032 00	20	Assainissement canal dérivation Moulin Neuf, Posieux	2021 180'000.-		6'462.00	173'538.00			1	
7201 5032 10	27	Collecteur de la Tuilière et bassin rétention	2015 900'000.- (750'000.-)		13'240.40 722'749.10 735'989.50	164'010.50			2	
7201 5032 11	28	Collecteur EC, pont autoroute entrée sud Ecuwillens	2016 300'000.-		270'726.05	29'273.95				oui
		Crédit non affecté	2009 50'000.-							
7201 5032 13	33	Assainissement collecteur EU-EC, rte Aérodrôme	2025 35'000.-		38'920.85		-3'920.85			oui
7201 5032 21	12	Mise en séparatif EU-EC, Vy de Villard - la Pala	2024 480'000.-		147'693.45	332'306.55			1	
7201 5090 00	21	Crédit d'étude raccordement à la STEP, V.-s.-Glâne	2021 50'000.-		41'596.80	8'403.20			1	
7201 5200 00	13	Changement système de gestion STEP	2024 35'000.-		56'612.30		-21'612.30			oui
7206 5090 00	10	Crédit d'étude au renouvellement et agrandiss. STEP VSG	2023 325'000.-		32'081.80	293'918.20			1	
7691 5290 00	2	Crédit d'étude assainissement Pra Novy	2024 50'000.-		38'916.00	11'084.00			1	
7900 5290 00		Révision du PAL	2010 100'000.- 2013 65'000.- 2017 80'000.- 2021 135'000.-		178'919.50 20'089.55 121'186.70 68'739.10		-28'934.85	3 5'593.25		oui
7900 5290 10		Participation FED et PAD Champ du Nod	2020 25'000.- 2024 40'000.-		45'949.45 15'146.75	3'903.80			1	
9630 5040 00	9	Rénovation façades ouest immeuble rte Fribourg 77, Posieux	2023 65'000.-		66'398.40		-1'398.40			oui

Voilà pour la liste des 11 crédits que nous souhaitons. Alors j'ouvre la discussion s'il y a une demande d'informations complémentaires concernant ces 11 crédits.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : J'ai juste une petite question sur une ligne marquée crédit non affecté de 2009 pour CHF 50'000.00, c'est quoi exactement ? Et si c'est un vieux truc, il faut l'enlever non ?

M. Dominique Zamofing : Oui c'est un vieil investissement qui n'a jamais été utilisé. Ce crédit sert à profiter, par exemple lors d'une mise en séparatif, de l'occasion qu'une construction se fasse, d'y installer ce séparatif sans devoir attendre l'Assemblée communale qui se tiendrait trop tard. Ce point est revalidé chaque fois en début de législature. Durant mes 25 ans, nous n'avons jamais employé ce montant, mais je suis sûr que si on ne le remet pas maintenant, il en faudra tout d'un coup un en urgence. Je laisserai le soin aux nouveaux conseillers de la prochaine législature de juger l'utilité de ce crédit ou pas, s'ils ne le jugent pas utile lors de la prochaine assemblée ils pourront ainsi le boucler. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Au vote à mains levées, les 11 crédits sont approuvés à l'unanimité. Nous vous remercions pour la confiance et l'unanimité de ce vote concernant ces onze crédits.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour l'arrêt de bus Vany direction Bulle

Je donne la parole à Monsieur Gérald Ducret pour vous présenter cet objet.

M. Gérald Ducret : Bonsoir à tous, comme vous avez pu le lire, c'est une mise à niveau des arrêts de bus en Suisse, et pas uniquement au Vany à Posieux. J je vais certainement revenir vers vous ces prochaines années pour les autres arrêts de bus, c'est le premier mais pas le dernier.



La partie de couleur verte est la partie qui est prise en charge par le canton. Cela concerne le quai qui sera à hauteur de 22 cm pour les chaises roulantes. En même temps le passage piétons doit être refait car il n'est plus aux normes, il doit être élargi. La partie en rose est la partie édilitaire, soit la partie que la commune va payer (31%, soit CHF 90'000.00 d'investissement).

M. Dominique Zamofing : Avant d'ouvrir la discussion, je donne la parole à Monsieur le Président de la Commission financière.

Point 6 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour l'arrêt de bus Vany direction Bulle

M. Serge Despont : La réalisation de ce projet est devisée à CHF 300'000.00. Le 69 % est pris en charge par le canton. Notre participation sera de l'ordre de CHF 90'000.00, financée par les liquidités.

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

M. Dominique Zamofing : Merci. Le montant de CHF 90'000.00 est donc une estimation qui provient du canton. Le Conseil communal mettra en concurrence des entreprises et nous espérons pouvoir faire baisser le prix de CHF 90'000.00. Nous avons en effet des offres comparatives pour un autre arrêt de bus à Ecuwillens et nous n'étions pas dans ces ordres de grandeurs. Nous vous soumettons donc ce crédit de CHF 90'000.00, même si nous sommes assez persuadés que le crédit devrait être inférieur. Je saisis l'occasion avant de voter pour vous informer quelque peu. M. Ducret vous a dit qu'il reviendrait pour d'autres investissements. Nous avons fait une analyse concernant ces arrêts de bus et nous ne pouvons pas tous les mettre aux normes. Je crois qu'à un moment donné, c'est impayable. Le canton va aussi se rendre compte que cela n'est pas possible de tous les mettre aux normes. Le but est d'en mettre au minimum un à deux par village, mais pas tous les 50 ou 100 mètres.

Concernant notre commune, nous parlons de l'arrêt du Vany direction Bulle. Il y a aussi celui qui est direction Fribourg. Ce dernier ne sera pas modifié. L'arrêt prénommé « Centre » qui se trouve uniquement direction Fribourg ne sera pas modifié non plus. Il y aura cependant deux nouveaux arrêts qui seront l'un en face du bâtiment de la Banque Raiffeisen et l'autre vis-à-vis du bâtiment, c'est-à-dire du côté de la Ferme des Jonquilles. Les deux arrêts de bus devant le 95 Café seront supprimés et les deux arrêts près du quartier du Champ du Nod, qui sont sur la route cantonale et assez peu fréquentés seront également supprimés. Nous partons du principe que les gens peuvent faire 80 ou 100 mètres de plus pour aller chercher un arrêt de bus. Pour l'arrêt « Centre » une étude est actuellement réalisée par le canton. Nous avons une entrée en matière par les 2 propriétaires fonciers parce que finalement l'arrêt sera sur la route. Mais vu qu'il faut élargir les quais, il faudra aller chercher un petit peu de terrain de part et d'autre. Nous avons eu de bonnes discussions avec les deux propriétaires, la banque Raiffeisen et la PPE de la Ferme des Jonquilles. J'espère une décision d'ici la fin de l'année pour négocier avec les propriétaires, les riverains et il y aura probablement une demande de crédit pour ces arrêts de bus.

Nous partons également du principe que si quelqu'un vient d'Ecuwillens et qu'il descend direction Fribourg à l'un des deux arrêts au 95 Café, il s'arrêtera sur la route cantonale. Pour finir, celui qui est derrière le bus s'arrête trois fois. Aux heures de pointe, je pense que cela engendrera des colonnes sur la route cantonale. Alors une fois c'est suffisant de notre point de vue. Peut-être qu'il y a deux ou trois ans en arrière, ce genre de réflexions n'auraient pas eu lieu. Les difficultés des finances cantonales servent un petit peu à ramener les gens à la réalité. Voilà en gros la situation concernant ces arrêts de bus. Est ce qu'il y a des questions sur ces arrêts ? Cela ne semble pas être le cas.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cet investissement. Cela ne semble pas être le cas et nous allons passer au vote.

Au vote à mains levées, l'investissement de CHF 90'000.00 concernant la réfection de l'arrêt de bus du Vany financé par les liquidités est accepté à l'unanimité moins deux abstentions. Nous vous en remercions.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour la mise aux normes relatives à la sécurité incendie des salles communales

Naturellement, si l'on est ce soir en train de discuter de ce genre de crédit, vous vous doutez bien que c'est suite au malheureux incident de Crans Montana du 1er janvier dernier. Nous avons fait le tour de tous nos bâtiments et les lacunes cernées on est obligé de réagir. Lorsque l'on ne sait pas ou que l'on ignore ces lacunes on dort mieux mais dès que l'on a connaissance des modifications à apporter, nous sommes obligés de réagir et surtout de réaliser les travaux pour que tout soit parfaitement en ordre.

Les Conseillers communaux et le Syndic ou les futurs Syndics et Conseillers communaux peuvent porter des responsabilités. On le voit actuellement à Crans Montana et nous n'aimerions pas laisser cela au prochain Conseil tout en espérant que rien de tel n'arrivera, même pour une jambe cassée, par exemple, il est dans l'air du temps de trouver un responsable et ce n'est pas à des miliciens de porter de telles responsabilités.

Pour vous présenter cet investissement, je donne la parole à Madame Véronique Zapf qui a la charge de ce dossier.

Mme Véronique Zapf, Ecuwillens : Merci. Au fil des années, l'évolution des normes techniques et réglementaires a conduit à un renforcement des exigences en matière de sécurité incendie. Dès lors, il appartient à la Commune d'adapter son patrimoine immobilier afin de garantir des infrastructures en conformité vis-à-vis de cette évolution. Pour ce faire, en réponse à une demande du Conseil Communal, notre responsable du Service technique M. Jean-François Zanetti, a mandaté un expert AEAI afin de faire le tour de nos bâtiments pour analyse. Cet investissement est le résultat de cet inventaire.

La première mesure vise à créer des chemins de fuite supplémentaires afin de répondre à la fréquentation toujours plus importante de nos salles communales lors de manifestations ou de réunions. En effet, même si nous nous réjouissons de constater le succès du théâtre de la jeunesse ou du petit Nouvel-An des Seniors, certaines salles ne disposent pas de chemins de fuite suffisants pour assurer une sécurité maximale en cas d'incendie. Le présent investissement permettra de créer ces voies d'évacuation supplémentaires ainsi que l'adaptation de sorties existantes dans les bâtiments suivants : la grande salle communale à La Pinte, la halle de gymnastique et le local de la jeunesse sur le site de l'Edilité.

Dans la liste présentée, vous trouverez les détails des travaux annexes à réaliser, tels que : quelques travaux d'électricité suite aux tests sur les lumières des chemins de fuite, la mise à jour du système d'alerte sonore à mettre à jour dans certaines classes de l'école, trois portes antipaniques à installer sur les chemins de fuite qui n'en sont pas encore pourvus.

Ces mesures permettront de garantir une évacuation efficace en situation d'urgence, de réduire les risques liés à une forte occupation des locaux et d'assurer la poursuite des activités communales dans des conditions répondant aux standards actuels de sécurité incendie.

M. Dominique Zamofing : Merci. Je passe la parole au Président de la Commission financière.

Point 7 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour la mise aux normes relatives à la sécurité incendie des salles communales

M. Serge Despont : Cette mise aux normes est nécessaire. Pour la sécurité des utilisateurs, la Commission financière préavis favorablement cet investissement qui sera financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : Merci. Les plus gros investissements concernent la salle de l'auberge communale. Il faut ajouter une sortie de secours côté église. Concernant le local de la jeunesse qui a une capacité de 50 personnes, ce qui est mentionné dans le permis de construire et dont nous n'avons pas de doute que parfois ils sont plus que ça là-bas. Une nouvelle sortie doit être créée malgré le fait qu'il y ait une grande porte. Nous n'aimerions pas avoir une fois un reproche ou suite à un incident que ce n'était pas en ordre. Je pense que nous aurions ce genre de discussions il y a 5 ans en arrière, on nous aurait peut-être demandé si on était tombé sur la tête. Maintenant on s'aperçoit que toutes les communes se grattent la tête et font le tour de leurs bâtiments pour éliminer tout défaut. Il ne faut pas non plus tomber dans l'extrême et voir le mal partout, mais là c'était vraiment une personne compétente qui a procédé à l'inventaire des bâtiments communaux et nous nous devons de réagir. J'ouvre la discussion.

M. Clovis Galley : Que signifie AEAI ?

M. Dominique Zamofing : C'est une association, M. Nicolas Corpataux pourrait en dire plus.

M. Nicolas Corpataux, Posieux : C'est une association romande de coordination pour la dénomination des éléments techniques sur la partie romande.

M. Dominique Zamofing : Voilà donc une association au niveau feu. Ce sont des normes de prescription incendie finalement.

M. Clovis Galley : Ce sont des prescriptions incendie qui sont reconnues au niveau canton, au niveau Confédération ou à quel niveau ? Car aujourd'hui on voit très bien qu'avec ce qui s'est passé à Montana, ça remonte plus haut au canton, il faut que ce soit bien reconnu au niveau cantonal ?

M. Dominique Zamofing : C'est reconnu au niveau suisse et ensuite les cantons appliquent ces normes-là. D'autres questions ?

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : Oui, j'ai juste une question un peu plus pratique par rapport à ces normes de sécurité, surtout en cas d'incendie. C'est une question que je pose au Conseil communal en tant que Président de paroisse. Je me dois aussi en tant que dépositaire en fait d'une église et du contrôle sécuritaire qu'on doit faire là-dedans. Si je regarde aujourd'hui par rapport aux travaux qui sont à faire ici, et bien chez nous, ce n'est absolument pas aux normes, c'est clair et net. Et cela impacterait aussi pas mal de monde présent à cette Assemblée. Alors je pose la question est-ce que de votre point de vue et surtout du point de vue peut-être de Jean-François Zanetti qui a visité les locaux avec cette association, est-ce qu'on devrait entreprendre ce même travail chez nous ?

M. Dominique Zamofing : Je crois que lors que l'on se pose la question on y répond. Si on a un doute, on doit le faire. Je n'ai pas de conseil à vous donner, mais j'imagine que vous devez peut-être faire le même exercice que la commune. On peut, si vous le souhaitez, vous transmettre les coordonnées de la personne qui s'est chargé de l'inventaire communal (Monsieur Beaud). Il a un bureau indépendant et s'occupe de ce sujet. C'est clair que quand il y a le concert de Noël par exemple, les sorties sont déjà obstruées. D'autres questions ?

M. Werner Morgenegg, Ecuwillens : J'aimerais savoir ce que vous avez prévu au bâtiment administratif comme sécurité parce que l'autre jour l'ascenseur était en panne. On était tous en haut avec des gens âgés et on a presque dû transporter ceux qui ne pouvaient pas marcher en bas les escaliers.

M. Dominique Zamofing : On n'a sauf erreur rien prévu pour le bâtiment administratif. Mais un ascenseur peut tomber en panne.

M. Werner Morgenegg : Oui mais quand les gens sont en haut vous faites quoi ? Ou quand il y a un incendie par exemple ?

M. Dominique Zamofing : En cas d'incendie, l'utilisation d'un ascenseur n'est pas permise.

M. Werner Morgenegg : Là n'est pas la question, qu'est-ce qu'on fait quand l'escalier est en feu ? Les gens ne peuvent pas sortir, surtout s'il s'agit en plus de personnes âgées.

M. Dominique Zamofing : C'est le cas dans tous les immeubles. Dans n'importe quel immeuble et pas forcément avec des personnes âgées qui y habiteraient, en cas d'incendie on ne peut pas prendre l'ascenseur. Et si la cage d'escalier qui prend feu la situation n'est pas optimale ça c'est clair.

M. Werner Morgenegg : Il n'y a pas de balcon, il n'y a rien.

M. Dominique Zamofing : Oui tout en haut, les deux appartements ont un balcon. Mais que ce soit clair, on ne va jamais pouvoir exclure le risque zéro. Dans toute la Suisse des centaines de millions de francs seront investis dans ces normes incendies. Il y aura toujours malheureusement la fatalité qui fait qu'il y aura des incidents et on ne va jamais pouvoir tout prévoir. Mais dans le cas de ce bâtiment, il est aux normes autant qu'un immeuble de 5 étages avec un ascenseur et une cage d'escalier pourrait l'être. L'autre question que nous devons nous poser est si l'on doit encore laisser aller à l'étage les personnes à mobilité réduite pour jouer aux cartes ou si nous devons trouver un endroit à plein pieds. On espère qu'il n'y aura jamais rien. Actuellement, je ne vois pas ce qu'on pourrait faire si ce n'est éventuellement un escalier extérieur. Cela ne changerait finalement rien vu que ce sont des personnes à mobilité réduite et qu'elles ne pourraient pas le prendre. On me dit que les escaliers servent de chemin de fuite.

M. Werner Morgenegg : Il n'y a rien non plus pour se tenir pour descendre les escaliers.

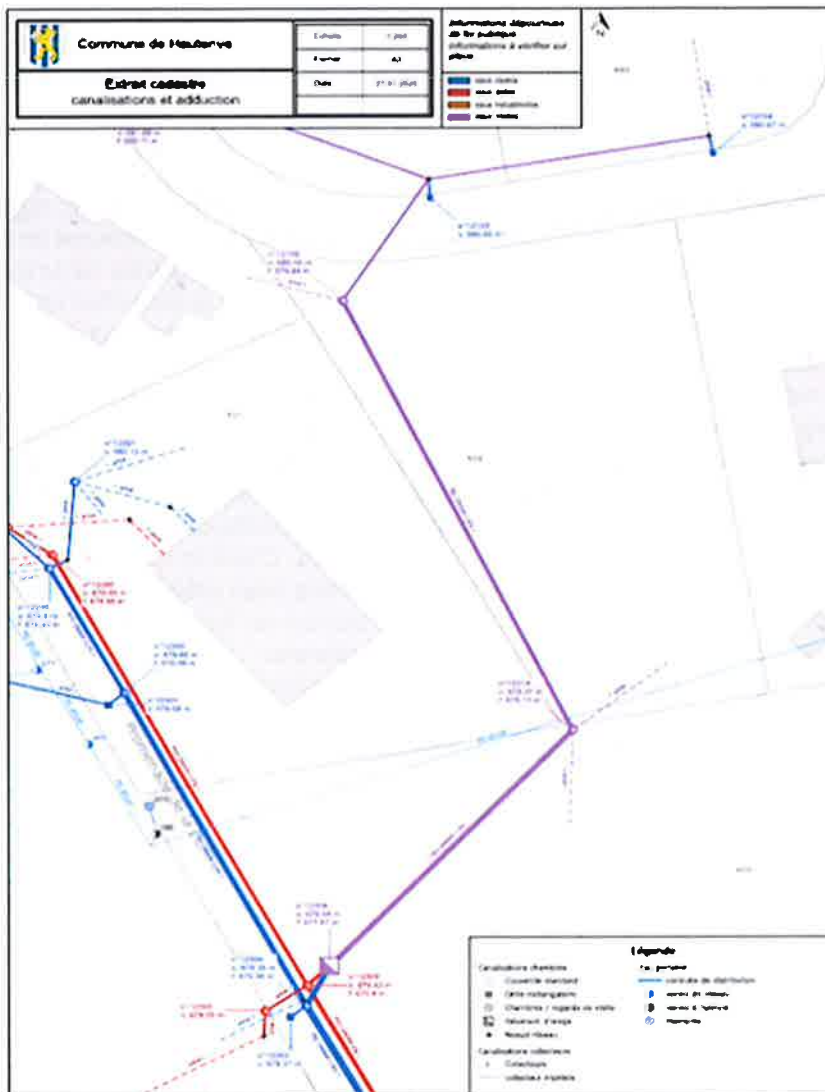
M. Dominique Zamofing : Nous en prenons note. Il est vrai qu'une main courante serait utile. Il y en a une de la porte d'entrée au bureau communal mais il n'y en a pas une dans les étages.

M. Werner Morgenegg : C'est bon.

M. Dominique Zamofing : merci, d'autres questions ? Cela ne semble plus être le cas, je vais donc soumettre au vote cet investissement.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la mise aux normes relatives à la sécurité incendie des salles communales pour un montant de CHF 148'000.00 financés par les liquidités est accepté à l'unanimité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement mise en séparatif Impasse du Sapex – Secteur Nord-Est



Derrière le parking de la Croix-Blanche, il reste une parcelle à bâtir, avec 3 petits immeubles de 3 appartements par immeubles qui sont prévues. Le quartier qui est à l'arrière est encore de l'unitaire ce qui veut dire que les eaux claires, les eaux usées, les eaux de pluie et de route se mélangent ce qui engendre de grandes quantités d'eau qui arrivent à la station d'épuration.

Nous avons fait passablement de travaux dans la commune durant ces 25-30 dernières années et il reste encore le quartier du Sapex et celui de l'Onlion qui n'est pas encore en séparatif. La partie côté autoroute fera partie d'une prochaine étape mais nous saisissons quand même l'occasion d'assainir ce quartier en posant une conduite en bordure de la parcelle privée avant que l'immeuble prévu ne soit construit. Nous irons ensuite juste nous raccorder au collecteur qui est en bordure du parking de la Croix-Blanche. Ces travaux sont à faire maintenant car le permis de construire a été délivré et cela va se faire en parallèle du terrassement du chantier. Une deuxième puis une troisième étape sera de relier les quatre maisons qui sont encore en unitaire vers ce collecteur. Les propriétaires fonciers concernés ont été informés par écrit Ces raccordements ne seront pas fait cette année mais il est important d'organiser le collecteur avant que la construction se réalise. Dans le cas contraire les frais seraient bien plus importants.

Je passe la parole à Monsieur le Président de la Commission financière.

Point 8 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour la mise en séparatif - Impasse du Sapex-Secteur Nord-Est

M. Serge Despont : La commission financière préavis favorablement cet investissement de l'ordre de CHF 230'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : Merci, j'ouvre la discussion.

M. Hugo Zbinden, Posieux : Bonsoir, est-ce qu'il y a une répartition des frais pour le financement de ces conduites entre les propriétaires ou c'est entièrement pris en charge par la commune ? Je pense au terrain ici où il va y avoir toute une série de constructions d'immeubles et puis de villas je crois.

M. Dominique Zamofing : Si rien n'était construit, ce propriétaire-là aurait dû faire un raccordement pour aller à cette chambre. Il y avait un problème de niveau. Il aurait donc fallu relever les eaux usées. Après discussion avec lui, il nous a fourni la plus-value que cela lui aurait coûté pour relever les eaux usées (pompe, électricité, terrassement, etc.). Ce montant lui sera refacturé puisqu'il bénéficie finalement de moins de frais pour se raccorder. C'est la répartition qu'on a trouvée avec ce propriétaire foncier. C'est du win-win car il est gagnant et nous aussi. On aurait dû entreprendre des modifications dans cet immeuble-là. Comme vous le savez, quand c'est construit, ce ne sont plus les mêmes frais et souvent d'autres discussions. On peut facilement passer sur une parcelle d'un propriétaire qui veut construire, mais quand quelqu'un a construit et on souhaite passer sur sa parcelle, ce ne sont pas les mêmes discussions. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la mise en séparatif à l'impasse du Sapex, secteur Nord-Est, pour un montant de CHF 230'000.00 financés par la réserve de l'épuration est validé à l'unanimité. Nous vous remercions pour la confiance dans tous ces votes concernant ces investissements qui seront réalisés dans la prochaine législature.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : Informations du Conseil communal

Consortium des eaux du Graboz

La Commune de Hauterive (FR) a repris officiellement le 50% de la participation de l'Institut agricole de Grangeneuve dans le Consortium des Eaux du Graboz en date du 21 avril avec effet rétroactif au 1er janvier 2026. C'est cette semaine que nous sommes allés chez le notaire pour acter toutes nos négociations.

Nous vous avons présenté ce projet de reprise l'an dernier et il est enfin acté. Le Conseil communal voulait impérativement terminer ce dossier avant la fin de la législature. C'est chose faite et je remercie les membres du Comité du Consortium pour leur précieuse collaboration dans ce dossier. Ce comité se compose de MM. Jean-Pierre Stirnimann, inlassable Président, Olivier Pittet, Vice-président, Bernard Morel, Caissier, Gérald Ducret, Membre du Comité et Olivier Clément, Secrétaire. Vous avez contribué au bon fonctionnement du Consortium pendant de longues années. Votre précieuse collaboration a contribué aux succès de cette reprise. La distribution de l'eau potable est totalement en mains communales, cela sera l'un des défis pour la prochaine législature. Les membres du Comité du Graboz seront remerciés comme il se doit lors de la dernière assemblée de clôture des comptes 2025 du Consortium.

Sentier de la Sarine

Le dossier n'a pas tellement avancé pour être franc. Du côté communal, les photos avaient été présentées où la Sarine érode une partie du sentier pédestre longeant le bord de la Sarine. Nous avons essayé de trouver un nouveau cheminement mais ce n'est pas si évident. Nous avons mandaté un bureau d'étude qui avait proposé plusieurs variantes : consolider les berges ou déplacer un peu le lit de la Sarine et troisièmement entreprendre les deux variantes. Une chose a été faite, en octobre dernier l'Etat et le Groupe E ont mandaté une entreprise pour déplacer quelque peu le lit de la Sarine et enlever une partie de forêt ce qui force un peu le lit de la Sarine à revenir côté Hauterive. Le but était de raser un peu cette bosse afin que la Sarine se déplace un peu. Des crues ont eu lieu en novembre, et nous ne sommes pas du tout satisfaits du résultat. Depuis c'est un peu silence radio. Il y a même les Services qui nous demandent les procès-verbaux des dernières séances. Nous sommes un peu stupéfaits. Toujours est-il que cela n'a pas beaucoup avancé et ne sommes pas du tout sûr que ces chemins seront officiellement praticables. Actuellement vous pouvez y aller il n'y a pas de souci. Ce n'est pas plus dangereux qu'à certains endroits en montagne mais cela reste sous votre propre responsabilité. Du côté de Gibloux, je pense que dans les prochains mois et avec la prochaine législature, il faudra certainement organiser une rencontre pour savoir de leur côté s'ils ont trouvé un nouveau cheminement puisque le propriétaire actuel du bien-fonds où le chemin passe ne souhaite plus en entendre parler. La Commune de Gibloux devait trouver un nouveau cheminement et nous n'avons pour l'instant pas reçu de nouvelle de ce côté-là. Malheureusement c'est toujours une pierre d'achoppement. Ce sentier de la Sarine qui est si magnifique est toujours impraticable pour les gens de la commune mais également pour toute une région afin de faire le tour de cette magnifique Sarine.

Carrefour Tronc Bourlo

Je vous avais déjà informés qu'il n'y aura en tout cas, dans un premier temps, pas de rond-point. Ce carrefour a été modifié. Il y a eu une séance dernièrement où le canton prolonge l'installation de ce carrefour de manière provisoire. Nous avons, de notre côté, confirmé par courrier que suite à la séance, ce carrefour reste une solution provisoire. Pour finir ce n'est plus du provisoire mais de l'acquis. Il est nécessaire d'avoir une trace pour le futur de cet aspect provisoire. Ce giratoire provisoire ne fonctionne pas si mal je dirais. Il apporte quand même un petit d'amélioration par rapport à avant. De notre côté, la Commune a raboté un petit peu la partie rouge que vous avez quand vous descendez depuis Ecuvillens Cette partie rouge était vraiment trop large à nos yeux. Il y

a d'ailleurs un bus qui s'est pris le panneau de signalisation dans la vitre. De notre propre chef nous avons raboté cette partie puis j'en ai informé qui de droit à Fribourg. Nous avons eu une discussion et lui ai dit que c'était réglé. Je lui ai indiqué que c'était fait parce qu'à dix heures le soir, l'employé communal Jean-François Zanetti doit aller dévisser le panneau qui est pris dans le bus et que ce ne sont pas ceux qui sont dans les bureaux qui viennent faire le nécessaire. Parfois cela fonctionne bien sur les plans puis on constate que c'est moins bien sur le terrain. Nous sommes sur le terrain et nous devons réagir. Nous avons donc corrigé un petit peu ce carrefour et cela donne quand même une indication. S'il y a une peinture rouge au sol, je peux comprendre le chauffeur de bus qui se dit qu'il ne doit pas rouler dessus et alors il ne s'est pas assez déporté. Mais je le répète, ce dernier reste provisoire.

Information contrat de bail Serafim – La Pinte

Concernant le restaurant communal, nous pouvons vous informer que le tenancier de l'auberge communal va rester 2 années supplémentaires. Nous nous sommes en effet entendus pour une prolongation de contrat avec Serafim et c'est une excellente nouvelle. Vous pourrez donc encore profiter de ses excellents repas, notamment lors du Petit Nouvel An des Seniors comme chaque année. Il y a une partie des gens ce soir qui y participent et n'hésitez pas à le soutenir tout au long de l'année.

Voilà les informations que nous avons à diffuser concernant le Conseil communal.

POINT 10 DIVERS

Arrivés dans les divers, nous allons donner la parole aux citoyens. A qui puis-je donner la parole ? Personne ne souhaite prendre la parole. De notre côté, nous sommes à la fin de la législature et je vais remercier M. Bertrand Jacquaz qui est à ma droite, Conseiller communal.

Bertrand, le Bêbe pour les intimes, tu es entré au Conseil communal le 27 septembre 2010 en remplacement de Joseph Gumy, dit Titi. Homme de la terre, ton sens pratique et ton pragmatisme ont été d'une grande utilité durant ces 16 années passées au service de la Commune de Hauterive (FR).

Membre de la Commission de bâtisse du site édilitaire, tes conseils et ton engagement ont été très précieux. La forêt et la déchetterie n'ont plus de secret pour toi car c'est principalement dans ces deux dicastères que tu as œuvré durant toutes ces années.

Organisateur hors pair des brunchs à la ferme des Long Praz, c'est dans celle-ci que la Commune a pu bénéficier des infrastructures pour organiser les soirées du 1^{er} août et nous t'en sommes reconnaissants. Les années de brunch ne te laissent pas beaucoup de répit car au début septembre, c'est déjà la Bénichon. En excellent Président que tu es, tu mobilises les troupes pour qu'année après année, cette fête soit la carte de visite de notre magnifique Commune.

Pour le Conseil, tu en as organisé des pique-niques ou autres apéritifs, et cela a toujours été un plaisir pour nous de bénéficier de ton dévouement.

Être indépendant et Conseiller communal n'est pas toujours évident et seuls ceux qui l'ont été peuvent le savoir. Privilégier les séances au détriment de son travail quotidien, c'est du sacrifice et c'est souvent au détriment de sa famille ou de ses loisirs. Bertrand, tu as su jongler avec ces impondérables même si parfois, tu as usé de ta carte maîtresse : « J'ai un vêlage, désolé, pas possible de venir... bonne soirée ! ». Je suis, je dois l'avouer, un peu jaloux du taux de fécondité de tes vaches dans ton exploitation. Il doit y avoir plus qu'un veau par vache par année.

Bertrand, c'est également un as des chiffres et pas possible de le dribler avec les additions ou les multiplications. Mais où tu es encore meilleur, c'est pour les numéros de plaques. Vos numéros de plaques sont ancrés dans sa tête et pas moyen de le prendre en défaut. Méfiez-vous, si vous le doublez, il saura qui vous êtes.

Avec ta retraite communale, tu auras plus de temps pour passer de bons moments avec ta compagne Jacqueline qui t'a soutenue durant toutes ces années. Cher Bertrand, au nom du Conseil communal et de toute la population de la Commune de Hauterive (FR), nous te remercions et nous te sommes reconnaissants pour ces 16 ans passés au service de notre communauté. Un grand merci. Applaudissements.

M. Bertrand Jacquaz : Monsieur le Syndic, Cher Dominique, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues, chères Concitoyennes et chers Concitoyens, C'est avec une vive émotion, la voix tremblante et le cœur serré que je prends la parole. Après 16 ans au sein du Conseil communal, j'ai décidé de ne pas me représenter pour une nouvelle législature pour raison professionnelle et privée. Je suis entré au Conseil communal en cours de législature 2006-2011, en remplacement de M. Joseph Gumy pour cause de déménagement. J'ai assisté à ma première séance communale le 13 septembre 2010, un lundi de Bénichon avec une voix oscillante et encore chargé d'émotion du week-end de notre Bénichon altaripienne, avec la motivation de connaître encore mieux ma commune et de donner du temps à celle qui m'a vu naître et m'a vu grandir.



Et ce que je suis aujourd'hui m'a renforcé dans mes pensées., C'est une commune extraordinaire avec des personnalités magnifiques et des sociétés pleines d'engouement et une joie de vivre. Faire partie d'un Conseil communal, tout comme dans un Comité de Société, est une leçon de la vie. La vie associative est un esprit de camaraderie, de connaissance de l'autre et d'écoute, mais surtout avec un but bien précis et décidé d'arriver autour d'une table dans une discussion franche.

Le Conseil communal a mené plusieurs gros projets durant mes 16 ans au Conseil, dont celui du nouveau bâtiment édilitaire et de la nouvelle déchetterie dont j'ai eu l'honneur de présider une commission extraordinaire composée de MM. Dominique Zamofing, Syndic, Jean-François Zanetti ancien conseiller communal et actuel responsable de l'édilité, Christian Seydoux représentant des citoyens, Charles Rolle et Frédéric Terreaux, anciens responsables de l'édilité. Durant 10 ans, nous avons mené à bien ce projet avec de multiples rebondissements pour atteindre aujourd'hui un superbe complexe communal fonctionnel et admiratif. Ce site fait beaucoup d'envieux dans les communes avoisinantes et hors canton, vu le nombre de visites depuis sa création.



Mais ce que je garderai le plus, c'est l'esprit de camaraderie, d'amitié qui se crée autour de la table du Conseil. Nous savons de quel parti politique nous sommes, mais durant ces 16 années, nous avons toujours travaillé pour le bien de la Commune et de nos Citoyennes et Citoyens. Comme partout, il y a des satisfaits et des déçus, c'est le jeu de la démocratie. Je remercie mes 3 syndics, MM. Jean Denis Chavaillaz, Nicolas Corpataux et Dominique Zamofing, des syndics extraordinaires et rassembleurs, je remercie aussi mes collègues jusqu'à ce samedi et anciens collègues du Conseil communal. J'en garderai un souvenir fantastique. Merci aussi à tout le personnel de l'administration et de l'édilité pour leurs compétences et leur savoir-faire, aux Commissions communales pour leur précieux travail et aux personnes que j'ai côtoyées de près pendant mes 16 ans, dans différents dicastères. Et à vous, chers Concitoyens et Concitoyennes, pour les excellents rapports, je tiens à vous remercier très sincèrement. Je tiens aussi également à remercier mon amie Jacqueline pour son soutien et ses nombreuses soirées passées en célibataire, ma famille pour le soutien durant ces années.

Je vais maintenant prendre du temps pour moi. Ne croyez pas que je vais me mettre à la zumba vu ma souplesse légendaire, mais prendre du temps pour ma famille et mes amis. M'occuper de mon exploitation, marcher et faire du vélo tout en visitant notre magnifique pays. Faire quelques buvettes d'alpage avec Dominique le lundi soir et ce, sans oublier ce qui me tient le plus à cœur, l'organisation du 20ème anniversaire de la Bénichon. Une page se tourne pour moi, mais la vie communale continue. Je souhaite plein succès aux nouveaux Conseillers communaux et qu'ils mènent à merveille cette si belle commune altariapienne où il fait bon vivre. Merci pour votre confiance et belle soirée à tous.

M. Bernard Thalmann : Monsieur le Syndic, Cher Dominique, Au nom de tous tes collègues du Conseil communal, mais aussi en celui de la population altariapienne, nous tenons à marquer un moment à la fois solennel et profondément émouvant : celui de ton départ du Conseil communal d'Hauterive après 25 années d'engagement exemplaire, dont 10 en tant que syndic.

Ce soir, Cher Dominique, il s'agit de ton ultime fait d'armes puisque dès lundi prochain, une nouvelle législature démarre, sans que tu sois autour de la table du Conseil. Ta décision de ne pas rempiler, tu l'as mûrement réfléchi. Même si nous la regrettons, nous la comprenons. 25 ans au service de ta commune. Tu as passé la moitié de ta vie à travailler pour nous, à défendre nos intérêts et à t'engager pour que vive notre adage, Hauterive, une commune où il fait bon vivre. C'est un quart de siècle consacré à la collectivité, à porter des projets, à écouter, à décider, à parfois douter, mais toujours avancer. C'est un parcours fait de défis relevés, de responsabilités assumées et de nombreux moments partagés avec celles et ceux qui ont eu la chance de travailler à tes côtés.

M. Hicham Frossard : Durant ces 25 années, nombreux sont les dossiers que tu as accompagnés ou conduits vers la réussite. Pour en citer quelques-uns, bien sûr pas tous, nous pourrions citer la recherche de médecins avec un dynamisme et une persévérance remarquable afin que nous puissions continuer à bénéficier d'un cabinet médical dans notre commune, ou encore, Bertrand l'a dit tout à l'heure, la construction de la déchetterie et du nouveau bâtiment de l'édilité, que tu as mené à bien avec lui.

Durant ces années, tu as incarné bien plus qu'une fonction. Tu as été une voix, une présence, un repère. En tant que syndic, tu as su guider notre commune avec détermination, clairvoyance et un sens aigu de l'intérêt général. Tu as contribué à façonner Hauterive telle que nous la connaissons aujourd'hui, avec ses projets, ses valeurs et son dynamisme.

Tu as été tout d'abord un conseiller communal engagé, puis un syndic qui s'est révélé être un véritable capitaine d'équipe. Pour tous nos dossiers, tu as su écouter tous les arguments, tu as su rassembler les différents avis pour qu'à la fin, un consensus, une décision partagée par toutes et tous autour de la table du Conseil se dessine. Et grâce à cela, nous avons pu vivre une dernière législature (pour ne citer qu'elle) empreinte d'harmonie et d'esprit d'équipe.

M. Bertrand Jacquaz : Mais au-delà des réalisations concrètes, c'est aussi la personne que nous saluons ce soir. Ton engagement sincère, ta disponibilité, ta capacité à rassembler et ton humanité ont marqué durablement notre Conseil et notre commune. Tu as su créer du lien, inspirer confiance et donner du sens à l'action publique.

Tes compétences, ta personnalité, t'ont valu la reconnaissance de tes concitoyennes et concitoyens, tout d'abord au niveau de notre belle commune. Mais cette reconnaissance s'exprime bien au-delà du territoire de la commune. Tu es un député au Grand Conseil reconnu par les Sarinoises et Sarinois. Enfin, cette reconnaissance s'est même exprimée au niveau cantonal, preuve en est ton magnifique score lors des dernières élections fédérales, finissant premier des viennent-ensuite sur la liste de ton parti pour le Conseil national.

Mme Véronique Zapf : Bien sûr, un tel parcours ne se fait jamais seul. Derrière ces années d'engagement, il y a aussi des sacrifices personnels, du temps offert à la collectivité au détriment de la sphère privée. Pour cela, nous te devons une reconnaissance toute particulière, mais nous aimerions également exprimer notre gratitude à ton épouse Nathalie, et à tes enfants : cette famille si importante pour toi, qui t'a toujours soutenu dans tous tes mandats et autres défis que tu t'es lancés.

M. Gérald Ducret : Cher Dominique, au nom de toutes et tous, nous tenons à te dire un immense merci. Merci pour ton engagement, ta rigueur, ton énergie et ta bienveillance. Merci pour ces 25 années au service d'Hauterive. Aujourd'hui, une page se tourne mais ton empreinte, elle, restera. Dans les projets réalisés, dans les décisions prises, mais aussi dans la mémoire collective de celles et ceux qui ont eu le privilège de collaborer avec toi, que ce soit au sein du Corps de sapeurs-pompiers, de la Société de jeunesse, du Comité d'organisation des Girons de jeunesse, ou encore du marché Bénichon&Tradition.

M. Patrick Cudré-Mauroux : Bien sûr, nous ne pouvons clore nos remerciements sans évoquer quelques petites anecdotes. Tout d'abord, nous ne saurions manquer de rappeler ton petit côté italophone, que tes anciens collègues ont pu découvrir à merveille lors d'une sortie du Conseil dans le Piémont. Un petit « o » ou « a » à la fin des mots et te voilà maîtriser la langue de Dante tel un puriste !! Bref, à l'heure de l'apéro, ça peut être rudement utile. Et finito l'Aperolo Spritza ! Ici on boit des Birra !

Une autre rumeur voudrait que tu sois imbattable au sprint. Même Usain Bolt ne te renierait pas. J'en veux pour preuve la fois où tu devais prendre l'avion. Arrivé à l'aéroport, vient le moment de l'enregistrement. Voilà t'y pas que, zut, flûte, passeport et carte d'identité oubliés ! Dominique, tel Carl Lewis, sort des starting blocks comme un beau diable, allonge la foulée et fait valoir toute sa puissance pour se rendre au bureau des douaniers, afin d'obtenir une attestation provisoire qui lui a permis de prendre, tout de même, l'avion. La question se pose encore parmi tous les aiguilleurs du ciel présents ce jour-là à la tour de contrôle de savoir quel était cet OCNI, objet courant non identifié, qui allait encore plus vite que les avions lancés sur la piste à pleine puissance pour prendre leur envol.

Cher Dominique !

Nous espérons que tu ne nous en voudras pas de te remémorer ces quelques moments.

Nous te souhaitons tout le meilleur pour la suite, avec, nous l'espérons, plus de temps pour toi, pour tes proches et pour tous les projets qui te tiennent à cœur.

Et surtout, nous espérons que tu garderas un attachement particulier à cette commune à laquelle tu as tant donné, et à tes collègues du Conseil actuel et ancien.

Merci Dominique, et très belle suite à toi. Applaudissements

M. Dominique Zamofing : Magnifique ce loyi, cela fait longtemps que j'en rêvais. Merci beaucoup à tous. En tout cas, j'ai passé d'excellentes années au sein de ce Conseil communal. J'ai fait une ébauche de discours mais finalement je crois que c'est plutôt du côté du cœur que cela doit venir non ?

Premièrement je souhaite remercier mon épouse. Parce que c'est vrai qu'au début ce n'était pas si facile pour elle. Lorsqu'on a 4 enfants et souvent absent, quelquefois



cela donne des tensions. Et puis je crois qu'elle a passablement mis de côté pour me soutenir ainsi que mes enfants.

Et j'ai aussi une pensée pour mon Papa. Finalement, quand on n'est pas là pour effectuer le travail, il y a bien quelqu'un qui doit remplacer. Durant beaucoup d'années, mon Papa a parfois travaillé plus qu'à 100% malgré son âge.

Naturellement, j'aimerais remercier aussi mes Collègues du Conseil communal Bernard, Véronique, Gérald, Bertrand, Hicham et Patrick, ainsi que toutes celles et ceux qui ont siégé durant ces 25 ans à mes côtés. J'ai toujours eu plaisir à vous côtoyer. On a toujours eu des discussions enrichissantes, nous avons rarement dû voter et dans un Conseil communal, c'est vraiment le cœur qui doit parler. Sinon, je dis toujours, si on va la boule au ventre le lundi soir, je crois que cela ne dure pas très longtemps. On prend souvent des mauvaises décisions. Et je n'ai jamais eu ce sentiment-là durant 25 ans. C'est bien la preuve que j'ai côtoyé des gens qui m'ont enrichi au niveau de mes idées et aussi de mon caractère.

Et j'ai eu la chance d'avoir deux excellents Syndics qui m'ont précédé et qui me font très plaisir d'être là ce soir. M. Jean Denis Chavaillaz en 2001, et ensuite M. Nicolas Corpataux qui lui a succédé. Ils m'ont marqué. Je dirais que de leur empreinte a tracé la voie pour que je reprenne le flambeau. Un excellent travail a été fait en leur compagnie et ils ont été toujours à l'écoute. Lorsque l'on prend une nouvelle fonction, c'est toujours appréciable que le prédécesseur soit là pour prodiguer des conseils ou des renseignements. Et je serai naturellement aussi à disposition pour le ou la prochaine Syndic(que) ou les prochains Conseillers communaux. Vous connaissez d'ailleurs tous mon numéro de natel.



Je remercie aussi tout le personnel communal que j'ai côtoyé durant ces 25 ans. On n'a pas tous le même caractère, on n'a pas tous les mêmes idées mais nous avons un but commun, celui de travailler pour la commune et nous avons toujours essayé de trouver des solutions, de discuter et de résoudre les problèmes. Il n'y en a pas eu souvent, mais parfois, comme dans toute entreprise, puisqu'une commune est aussi une entreprise, qu'on le veuille ou non, le personnel fait partie de cette entreprise. Et j'ai tout le temps été fier du personnel communal, de ce qu'ils ont apporté et c'est très important. Je vous en remercie du fond du cœur. Vous avez été à mes côtés et m'avez soutenu durant toutes ces années, merci beaucoup.

J'ai une pensée aussi aujourd'hui pour quelqu'un qui n'est plus là. C'est Agnès Limat qui nous a quittés il y a une année. J'ai siégé 15 ans avec elle. Je l'ai beaucoup appréciée et elle me manque beaucoup. Je ne vais pas oublier aussi Charly Rolle. Il y a une année aussi qu'il nous a quittés. C'était un guide pour moi parce qu'au niveau de la technique, il était tout le temps à mes côtés. J'ai beaucoup appris de lui et c'est quelqu'un qui était très enrichissant pour moi, il me manque beaucoup aussi.

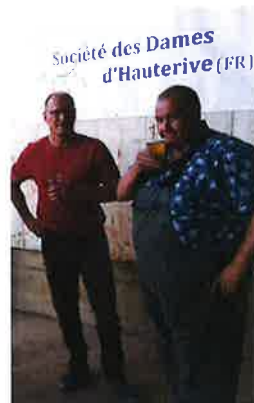
Et naturellement, j'aimerais remercier aussi tous les Citoyens de la Commune de Hauterive (FR) qui nous ont fait confiance durant toutes ces années. C'est important pour un Conseil communal, pour un Syndic, d'avoir le soutien de ses Citoyens. Parfois on est critiqué, c'est tout à fait normal. Mais la critique, elle est toujours enrichissante et même parfois bonne conseillère. J'ai tout le temps senti que la population altaripienne était derrière le Conseil communal. Cela a toujours été enrichissant. Votre participation nombreuse lors des assemblées nous a tout le temps boostés. Nous avons eu des discussions, c'est tout à fait normal, cela fait avancer la commune, mais à la fin, nous avons tout le temps trouvé des solutions. Nous sommes aussi passé par des projets qui étaient mûrs et que l'on a terminés. Et cela, c'est très important.

J'ai eu la chance de diriger durant 10 ans l'une des plus belles communes du canton et surtout l'une des plus dynamiques. Je côtoie beaucoup de monde et beaucoup nous envient par rapport à toutes les manifestations qu'il y a sur notre commune et aussi la sympathie des gens qui y habitent est remarquée. Chaque année, nous organisons la rencontre des nouveaux habitants. Et quand je leur demande comment ils s'intègrent dans la commune, j'ai tout le temps une réponse favorable : les gens sont extraordinaires. C'est clair qu'on a beaucoup de fêtes, cela rassemble tout le monde, mais c'est important. Et quand parfois ils ont quitté la commune et que je les recroise, la première réponse, quand je leur demande ce qu'ils ont retenu ? C'est l'ambiance et la vie du village. J'espère que la commune continuera à soutenir à l'avenir toutes les fêtes, parce que c'est vraiment le ciment d'une commune.

Je sais plus où j'en suis ! Je ne vais pas écrire un livre rassurez-vous, ce n'est pas très porteur. Et je vais garder toutes les anecdotes pour moi. Mais je vais quand même citer 2 ou 3 faits qui m'ont marqué, enfin pas forcément marqué mais où j'ai éprouvé beaucoup de plaisir. Et l'un de mes plaisirs était d'aller trouver les nonagénaires, j'ai toujours trouvé très enrichissant de participer à ces fêtes. On était dernièrement d'ailleurs avec Bernard visiter une nonagénaire. En dix ans, nous sommes allés trouver 18 nonagénaires, tous et toutes à la maison, jamais à l'hôpital, jamais au home. Cela veut bien dire que quand vous avez passé 80 ans, il n'y a plus de souci, nous viendrons vous trouver pour vos 90 ans à la maison. Je vois d'ailleurs ici Dominique Chenaux. Nous sommes allés visiter son Papa Paco pour ses 90 ans à l'époque. Je suis parti à 11h00 le matin, je suis revenu à 17h30 le soir.

Je ne vais pas tout vous raconter, mais il y a aussi eu à l'époque des dossiers épineux où il a fallu faire preuve de grande persuasion. Je citerais par exemple le dossier de la Poste, qui allait fermer. Après avoir beaucoup tergiversé, car pour nous le maintien d'une poste de proximité était très important, c'est la Banque Raiffeisen qui a repris le guichet de la Poste, pour la première fois au niveau Suisse.

Voilà, j'arrive au terme de mes petites anecdotes. Je garde de toutes ces années, bien sûr avec le secret de fonction, une foule de souvenirs de toutes ces séances et rencontres très enrichissantes. Nous rencontrons énormément de monde et je conseille aussi aux jeunes qui sont dans la salle de vous lancer un jour dans cette aventure qui est très prenante, mais aussi très gratifiante. Nous voyons ce qu'on fait, nous avançons, nous soumettons des projets. L'important c'est d'avoir la population avec soi, de fédérer les gens, de sortir, dire Bonjour, de faire des fêtes pour souder les citoyens et permettre à la commune continuer à évoluer. Je ne me fais pas de souci pour la suite. Je me réjouis même de passer de l'autre côté. Je serai là pour vous écouter mais je ne vous critiquerai pas. Je ne prendrai pas la parole pour vous dire comment on faisait à l'époque. Je suis heureux de tous ces souvenirs qui sont gravés dans ma mémoire. Et puis j'ai mon loyi, je suis très heureux, merci beaucoup.



Applaudissements.

M. Dominique Zamofing : Je clos officiellement cette assemblée de la législature 2021-2026 et je souhaite plein succès au futur Syndic, vice-Syndic, aux Conseillères et Conseillers pour la prochaine législature. Merci encore de votre confiance, vive la commune de Hauterive, santé et bonne soirée ! Merci.

Applaudissements.

La séance est levée à 21h44.

La Secrétaire :

Chantal Duennenberger

LE CONSEIL COMMUNAL



Le Syndic :

Dominique Zamofing